

**PROCÈS-VERBAL**

Séance du  
**Jeudi 5 Juillet 2017 à 14h30**  
 à la résidence *Isabeau du Bosquet*

**CONSEIL DE  
 VIE SOCIALE**

**PRÉSENTS**

**MEMBRES TITULAIRES**

Représentants des résidents

PRÉSENTS	EXCUSÉS	ABSENTS

Mahaut de Guisnes

Monsieur Jean GINIOUX

		X
--	--	---

Les Maisonnées

Madame Anne-Marie MALLOUDI

		X
--	--	---

Les Fougères

Monsieur Jacques DENEWETH

	X	
--	---	--

Isabeau du Bosquet

Madame Denise DELAHAYE

X		
---	--	--

Madame BOUCHE Marie

X		
---	--	--

Représentants des référents familiaux

Mahaut de Guisnes

--	--	--

Les Maisonnées

Monsieur MATHIEU Gilbert

	X	
--	---	--

Madame DEMORY Delphine  
 Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

X		
---	--	--

Représentant du personnel

Monsieur CHARLON Christophe

		X
--	--	---

Représentant du Conseil de  
 Surveillance

Madame VANDENBROUCKE Agnès

X		



# ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2017
2. Point sur les prestations hôtelières
3. Informations diverses

# PROCES - VERBAL

## Conseil de Vie Sociale

Séance du 21 Septembre 2017 à 14h30

### 1. Approbation du PV du 5 Juillet 2017

Madame BONFANTE ouvre la séance.

Le premier point est l'approbation du procès verbal de la séance du 5 Juillet 2017.

Monsieur DENEWETH est absent car il est vient de revenir dans la résidence Les Fougères, suite à une hospitalisation et il est très fatigué.

Madame BONFANTE lui souhaite un prompt rétablissement.

Elle salue la présence Madame TRENTESAUX qui est revenue de formation.

Madame BONFANTE présente Monsieur TAIEB, aspirant élève Directeur de l'EHESP, présent durant une semaine.

Celui-ci prépare le concours de Directeur d'Établissement de Santé, il a passé les épreuves écrites et attend de passer les épreuves orales.

Il est venu voir comment fonctionne une Direction au sein de notre hôpital.

Madame BONFANTE demande si les membres ont des remarques à formuler par rapport au procès verbal du 5 Juillet 2017.

En l'absence de remarque, le procès verbal de la séance précédente du 5 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Point sur les prestations hôtelières :

Madame BONFANTE revient sur l'évaluation du délai de marquage du linge : dans le cahier des charges, le retour du linge marqué est de 10 jours.

Actuellement le délai est de 4,6 jours en moyenne.

Concernant les vêtements neufs déposés à la résidence, ceux-ci sont envoyés à la Blanchisserie Centrale de Soissons.

Ensuite, le marquage du linge est opéré, dans la limite des 80 pièces du trousseau, moyennant un versement de 38 euros.

Une fois le linge marqué, celui-ci est remis à disposition dans les armoires.

Entre la réception à la blanchisserie et la remise à disposition dans les armoires : le délai est de 2,7 jours.

Si le linge est déposé à la résidence durant un week-end, le délai est augmenté car les hôtelières récupèrent le linge le lundi .

En fonction du moment où le linge est récupéré, celui-ci sera renvoyé le mercredi.

Le temps de marquage est donc allongé.

Ce temps de marquage a été évalué sur les 10 derniers mois, dans les 4 résidences : ce temps est de 4,6 jours en moyenne .

Finalement la prestation est conforme à ce qui a été demandé au prestataire, qui ne dépasse jamais les 10 jours. (voir le diaporama)

Rares sont les EHPAD qui proposent, 3 fois par semaine, le ramassage de linge sale et le dépôt de linge propre.

Les sacs individuels nominatifs pour le tri du linge ont été mis en place, sur la résidence Isabeau du Bosquel.

C'est un petit sac accroché dans la salle de bains, pour y mettre les vêtements du jour.

Ces vêtements sont ensuite remis dans la nacelle.

Cinq sacs nominatifs par résident ont été prévus et C'est suffisant.

Cela permet l'identification du linge non marqué. Ce test a eu lieu depuis Avril 2017.

Cela fonctionne très bien.

Les retours des résidents et familles sont très positifs.

Cela nous permet d'améliorer la qualité du circuit.

Ce système va être déployé sur les autres résidences : début Octobre pour toutes les résidences.

Autre axe d'amélioration lié au projet d'établissement, dans les 5 ans à venir : Il est question d'opter pour l'achat de linge de lit coloré et de tenues professionnelles, qui seraient moins hospitalières.

**Madame BONFANTE** a reçu un devis pour l'achat de draps avec un marquage : pour l'ensemble des résidences le coût est de 50 000€.

### **3. Point sur les prestations hôtelières:**

Sur les résidences Mahaut de Guines et Les Maisonnées : les menus « été » ont été mis en place depuis le 16 Mai.

Sur les Résidences Les Fougères et Isabeau : les menus « été » ont été mis en place depuis le 29 Mai. Un repas à thème (sur le thème « les Îles ») a été proposé sur les 4 EHPAD, le 8 Juin.

Sur Les Maisonnées et Mahaut de Guines : une nouvelle gamme de produits adaptés au régime à texture modifiée (de nouveaux repas moulinsés) a été mise en place, soit 51 recettes de plats complets mixés avec duo ou trio de saveurs, présentées dans des barquettes avec un apport énergétique contrôlé.

C'est une plus grande gamme de produits mixés, pour les personnes qui mangent avec des textures modifiées.

Cette gamme n'est pas encore étendue aux desserts.

Aujourd'hui les personnes concernées ne peuvent avoir que des compotes et yaourts.

On se tient informé des nouvelles possibilités.

Le projet nutrition à la résidence Les Fougères (voir le diaporama).

Les vitrines réfrigérées servent à la mise en place du petit déjeuner, le matin, sous forme de buffet.

**Madame MARTIN** explique qu'il existe une vitrine par étage.

Dans ces vitrines sont proposés les yaourts, produits laitiers, le beurre.

Au deuxième étage, la vitrine n'est pas encore installée car celle-ci est arrivée fissurée.

**Madame MARTIN** est en contact avec le fournisseur à ce sujet. (via le service achat de l'hôpital)

Les températures n'ont pas encore été vérifiées.

**Madame BONFANTE** ajoute qu'il y 3 pains de glace par vitrine.

Elle demande si il est possible de rajouter des glaçons ?

**Madame MARTIN** répond qu'il existe une machine à glaçons sur la résidence et qu'elle ne souhaiterait pas rajouter de glaçons dans la vitrine pour éviter que cela goute.

La démarche a été adoptée pour proposer une plus grande gamme de produits laitiers frais.

Il était question aussi de réduire le jeun nocturne.

Le buffet du petit déjeuner est installé sur chaque étage à partir de 7 heures.

Les résidents les plus autonomes peuvent aller en salle à manger et sont aidés par le personnel.

La diététicienne doit dénombrer le nombre de résidents concernés.

**Madame MARTIN** a constaté une grosse diminution des dénutritions sévères.

**Madame BONFANTE** ajoute que cette démarche a été initiée en 2014. Si cela convient à d'autres résidences, cela sera déployé et adapté.

Il existe un travail sur l'autonomie des résidents ainsi qu'une convivialité car les personnes s'entraident (à servir un café par exemple). (voir le diaporama)

Les résidents sont satisfaits car on améliore l'appétit du midi car le petit déjeuner n'est pas reculé et donc les résidents, durant le midi, ont d'avantage faim ce qui permet d'apprécier le moment de la toilette.

Ce sont beaucoup de points positifs qui sont préconisés par la philosophie de l'humanité.

**Madame WYDOOGHE** est très satisfaite du petit déjeuner car les résidents peuvent se servir eux même.

Les résidents peuvent se lever pour aller déjeuner pour 8h30 voir 8h45. Ses amies résidentes sont très contentes.

**Madame BONFANTE** demande si il existe des difficultés ?

**Madame MARTIN** répond que cette démarche nécessite une adaptation car il faut monter les pains de glace le matin. Cela a été vu en groupe nutrition avec les agents concernés.

Elle ajoute que, puisque les résidents ont accès aux yaourts le matin, de ce fait les fruits sont privilégiés le midi.

**Madame BONFANTE** ajoute que la démarche sera déployée en début d'année 2018.

**Madame BOUCHE** explique qu'il manque de gants de toilette, de serviettes, d'alèzes.

Elle ajoute quelle n'apprécie pas les repas : elle n'a pas beaucoup d'appétit et n'apprécie pas l'assiette qu'on lui présente.

De ce fait, le midi, il lui est servi un bol de soupe avec quelques morceaux de fromage.

**Madame HAZEE** confirme que la résidence Mahaut de Guisnes a connu une période où le linge de toilette a manqué : elle a refait le point avec les responsables de la blanchisserie du CH.

Les dotations ont été revues : la situation s'est améliorée depuis 15 jours.

A cause de la canicule, **Madame HAZEE** avait demandé d'augmenter la dotation linge.

**Madame BONFANTE** ajoute que les éponges sont différenciées.

Les éponges envoyées en Blanchisserie doivent être restituées propres.

Elle ne connaît pas les difficultés momentanées ou structurelles de la Blanchisserie de l'hôpital.

Peut être que durant les week-end, certains cadres vont récupérer des éponges de couleur à la Blanchisserie pour les mettre en circuits hospitaliers selon **Madame BONFANTE**.

Elle déplore cette situation.

**Madame HAZEE** ajoute que **messieurs KADI et CATEL** l'ont informée avoir eu quelques soucis techniques au niveau de la Blanchisserie.

**Madame BOUGEARD** demande si il ne faudrait pas inclure les gants et serviettes dans le trousseau ?

**Madame BONFANTE** répond que c'est une question qui a été examinée lors d'une réunion avec la Blanchisserie Centrale de Soissons.

Le trousseau se composerait de 30 gants, 15 serviettes de taille standard et 2 draps de bains.

Elle va également demander à la Blanchisserie Centrale de Soissons le coût pour sous-traiter ce linge nominatif dans chaque trousseau de résident.

Il faut voir si les résidents seraient d'accord pour acheter ce linge de toilette.

Il faut aussi responsabiliser les soignants qui doit se rappeler que le linge éponge est celui du résident sinon cela posera problème avec les familles.

**Madame BONFANTE** reste très prudente dans cette démarche.

Elle attend les chiffrages.

L'idée serait que l'hôpital mettrait à disposition ce trousseau, à chaque résident, moyennant une prestation à l'entrée, marqué au nom du résident et lavé par la Blanchisserie Centrale de Soissons.

Cela ferait moins de tonnage pour la Blanchisserie de l'hôpital.

**Madame MARTIN** explique que cela pourrait poser problème aux Fougères car les armoires des résidents sont petites pour stocker autant de linge de toilette.

**Madame BONFANTE** répond qu'avec les flux pour le lavage cela fait moins de linge à ranger.

**Madame LORIDANT** explique que le linge ne reviendra pas forcément plus vite.

**Madame BONFANTE** lui répond que le linge reviendra comme les vêtements : il sera ramassé 3 fois par semaine et retourné 3 fois par semaine.

Les lainages sont plus longs à revenir car ils séchent à l'air libre.

**Madame VAILLANT** explique qu'elle attend depuis 10 jours, le retour d'un couvre lit en plumes.

**Madame DEBOSQUE** répond que la dernière fois, l'édredon rouge avait mis du temps à revenir.

Elle va veiller à ce celui-ci revienne rapidement.

**Madame BONFANTE** explique que le linge qui n'est pas conforme peut avoir un traitement spécial, qui est facturé à l'hôpital.

Cela n'est pas prévu, dans le cahier des charges, d'envoyer des pièces qui ne font pas parties du trousseau.

**Madame DEBOSQUE** répond que cet étron est envoyé au lavage 2 fois par an.

**Madame BONFANTE** demande si les résidents ont apprécié le repas à thème : le repas des îles ?  
D'après les animateurs, les résidents ont apprécié.

#### 4. Informations diverses :

Depuis le 1er Juin et jusqu'au 31 Août et peut être que jusque fin septembre, les EHPAD sont placés sous veille saisonnière : tous les personnels et visiteurs sont sensibilisés, par voie d'affichage et de distribution de fascicules sur les principes de prévention aux fortes chaleurs, ce que l'on appelle la canicule ou risque de canicule.

Il est prévu d'obtenir des repas froids auprès des prestataires de restauration, de proposer des aliments rafraîchissants (des fruits, des glaces).

Il y a aussi des tours de distributions d'eau organisés, pour encourager les résidents à boire.

Les locaux collectifs et les équipements de rafraîchissement sont vérifiés (climatisations et ventilateurs).

Les températures des locaux sont relevées tous les jours, tracées 3 fois par jour.

L'approvisionnement des consommables est organisée (eau, eau gélifiée, glaçons, des brumisateurs et lingettes).

Chaque résidence extérieure au site de DRON a une machine à glaçons.

La livraison de grosses quantités de glaçons, par la cuisine centrale, peut être organisée pour les deux autres EHPAD sur site.

Il faut suivre l'évolution des messages de mise en garde, dans le cadre de la conduite à tenir, en cas de fortes chaleurs (message de veille sanitaire).

On organise la surveillance des personnes à risque.

On vérifie que les personnels aient une bonne connaissance des problèmes et connaissent les mesures à prendre (port des vêtements, baisser les volets des chambres, provoquer des courants d'air, prendre des douches fraîches) ...

Les résidents de Mahaut de Guisnes mangent dans la salle rafraîchie de la salle des fêtes.

Des barbecues, des jeux d'eau sont organisés. (voir le diaporama)

**Madame BOUCHE** suggère de descendre au RDC de la résidence Mahaut de Guisnes car il y fait plus frais mais c'est difficile de trouver 4 résidents pour jouer à la belote.

**Madame BOUCHE** ajoute que la cohabitation avec d'autres résidents n'est pas toujours facile car certains résidents crient ou « font la rengaine ».

« Cela est difficile à supporter ».

En outre elle ajoute qu'elle ne bénéficie plus de rééducation, elle fait néanmoins de la gym le vendredi.

Elle explique qu'il n'y a plus de kinésithérapeutes pour les résidents de Mahaut de Guisnes.

**Madame BONFANTE** lui répond qu'elle n'a peut être pas de prescription pour des séances de rééducation.

**Madame BOUCHE** ajoute que le médecin lui a prescrit des médicaments, qu'elle n'a pas voulu prendre durant le samedi et dimanche, car il n'y avait pas de médecin.

Le médicament ne lui a pas été donné les jours suivants.

**Madame BONFANTE** lui répond qu'au sujet des médicaments prescrits, elle doit s'entretenir avec le médecin.

Elle ajoute que sa fille a fait une fiche de signalement, quelle a déposée dans l'urne.

Celle-ci n'a pas eu de réponse.

Elle considère qu'il y a des lacunes.

**Madame BONFANTE** répond que même si des lacunes existent, elle essaie de palier.

Le cadre de santé récupérer toutes les fiches de signalement. Il y répond de suite en contactant le résident et sa famille.

Les fiches sont ensuite envoyées à **Madame BOUGARD** et en Direction de Pôle.

**Madame HAZEE** n'a pas eu connaissance de cette fiche.

Elle va se renseigner auprès de sa collègue.

**Madame BOUCHE** ajoute que deux de ses robes ont disparu et aucune démarche n'a été entreprise.

On lui a juste présenté une robe qui ne lui appartenait pas et qu'elle a refusé.

Elle n'est pas en capacité de dire si elles étaient étiquetées.

L'hôtelière a fait des recherches dans la lingerie, les robes n'ont pas été retrouvées.

**Madame AUBERT** regrette qu'il n'y ait pas de kinésithérapeute.

**Madame BONFANTE** répond que le métier de kinésithérapeute à l'hôpital est un métier sensible car les kinésithérapeutes ne souhaitent pas venir travailler à l'hôpital.

Ils préfèrent travailler en secteur tertiaire d'où la difficulté de les fidéliser.

D'où le recrutement d'autres personnes exerçant d'autres métiers qui ne peuvent pas se substituer complètement à la kinésithérapie mais qui essaient par leur spécificité d'entretenir la marche (ergothérapeute, psychomotricien et professeurs APA).

Il existe un atelier avec un professeur APA.

Mais grâce à un projet CARSAT, de nouveaux ateliers APA vont être mis en place à partir de septembre sous l'intitulé « Mobilisez vous pour votre santé ». (voir diaporama)

Ces ateliers « actigym senior » vont être mis en place sur 3 résidences (à l'exception des Maisonnées) pour le moment : à raison de 12 semaines soit une séance par semaine.

- Les Fougères : mercredi matin
- Isabeau du Bosquet : mercredi après midi du 16 août au 8 novembre
- Mahaut de Guisnes : jeudi après midi à partir du 7 septembre jusqu'au 23 novembre

Les groupes sont composés de 15 résidents orientés par le médecin .

Par rapport aux moments conviviaux du 10 juin : la thématique était « comme sur un nuage » et sur Isabeau du Bosquet le thème était « Chic en noir, rouge et doré ».

Les résidents étaient contents.

**Madame BONFANTE** déplore un nombre réduit de familles.

Trente familles ont répondu présentes.

Il n'est pas autorisé plus de 2 personnes par famille sinon cela est lourd à gérer.

C'est un moment convivial où est présenté ce qui est réalisé au sein des résidences au quotidien ainsi que les temps forts de l'année.

Cela apparaît comme un rapport d'activité, au niveau animation, pour les structures.

Les nouveaux rendez-vous à venir :

Résidence Les Maisonnées et Mahaut de Guisnes : le 16 septembre à 11h30 pour Les Maisonnées et 14h30 pour Mahaut de Guisnes.

**Madame BOUCHE** est très contente de l'atelier couture et du travail de l'agent qui l'accompagne dans celui-ci.

**Madame BOUCHE** est chargée de recoudre les boutons.

Concernant les séjours vacances : **Madame WYDOOGHE** est très contente.

Elle ajoute qu'elle est partie à Lourdes, elle a bien apprécié son séjour y compris les repas servis.

Elle a participé à la confection des repas.

**Monsieur LEFEBVRE** explique qu'il était prévu une sortie au musée de la dentelle de Calais mais celle-ci n'a pu être réalisée à cause de la canicule.

Le groupe a donc participé à une balade de 2 heures à Saint Jans Cappel avec des ânes et les résidents sont allés à la fête de la musique jusque 23h30.

Une sieste avait été de rigueur dans l'après-midi.

**Madame WYDOOGHE** explique que les repas étaient excellents car réalisés à partir de produits frais choisis par les résidents.

**Madame WARROT** ajoute que le séjour vacances, avec les résidents des Fougères et d'Isabeau, à Bray Dunes, s'est bien passé également.

Le groupe est allé au restaurant et les résidents ont pu mettre les pieds dans le sable.

Les résidents ont été emmenés aussi au bowling.

Ils ont fait des barbecues.

**Monsieur LEFEBVRE** ajoute qu'un barbecue a été organisé avec les résidents et leur famille.

**Madame BONFANTE** demande si il y avait beaucoup de familles ?

**Monsieur LEFEBVRE** répond qu'il y avait 2 familles.

**Madame BOURABAA** a fait participé les résidents de Mahaut de Guisnes, à la fête de l'été, le 21 Juin.

Cela s'est très bien passé : Au menu : frites, saucisses, merguez.

Pratiquement tous les résidents ont pu participer.

**Madame HAZEE** ajoute qu'il y avait 90 résidents sur 110.

Tous les espaces frais ont été occupés, l'ensemble du personnel a participé à l'animation pour aider à ce que la fête soit réussie.

**Madame LORIDANT** ajoute que c'est mieux d'organiser une fête de cette manière, plutôt que sur le parking.

**Madame BONFANTE** explique que l'idée par la suite est de s'installer dans le jardin aménagé sur le devant de la résidence.

Elle ajoute que des salons de jardin ont été livrés dans les EHPAD extérieurs, les parasols n'ont pas encore été livrés.

**Monsieur MILITO** explique qu'il a reçu de bonnes appréciations de la part des résidents et des familles.

Les chaises sont confortables.

Les parasols choisis sont de couleur grise.

Des stores vont être installés à Mahaut de Guisnes et aux Maisonnées prochainement, sur les façades les plus exposées.

Ce sont des équipements chers mais efficaces.

Madame BONFANTE attend des devis pour des filtres avec motifs pour les fenêtres des Maisonnées, pour les chambres au rez de chaussée, côté UHR et côté parking.

En l'absence de remarque complémentaire, Madame BONFANTE remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.

Le Président du Conseil de la Vie Sociale,

Monsieur Jacques DENEWETH

